



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
M. PARIS Jean-Paul a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
M. PERRAULT Sylvain absent excusé.

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Estelle

Nombre de conseillers en exercice..... 28
Nombre de conseillers présents..... 24
Nombre de suffrages exprimés..... 27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2025-04-01 / Subvention Vélo Club Lonnais – Grand Prix de la Ville du Lion d'Angers

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Lors de l'étude des demandes de subventions au conseil du 3 mars 2025, une partie de la demande Vélo Club Lonnais a malheureusement fait l'objet d'un oubli préparatoire. Il s'agit d'une participation demandée de la commune à un évènement cycliste organisé par le Vélo Club Lonnais, Le Grand Prix de la Ville du Lion d'Angers, qui se déroulera en juin prochain, demandée à hauteur de 1 400 €.

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif, le Conseil municipal décide :

- **D'octroyer** une subvention complémentaire de 1 400 € au Vélo Club Lonnais pour l'organisation du Grand Prix de la Ville du Lion d'Angers,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 07 avril 2025.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Estelle PELLETIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :